

**Aucun lien de parenté ne doit exister  
entre l'étudiant et les membres du jury**



**Université  
de Limoges**

## **Composition du jury de thèse**

Pour obtenir le diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie, les étudiants doivent soutenir une thèse.  
Pour les internes, le mémoire de DES peut tenir lieu de thèse.

La thèse est préparée sous l'autorité pédagogique d'un directeur de thèse : enseignant-chercheur d'une faculté de pharmacie ou praticien hospitalier chargé de cours.

Le jury est désigné par le président de l'Université sur proposition du doyen de la faculté de pharmacie.

### **Thèse conduisant au Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie (Etudiant 3ème cycle court)**

---

Le directeur de thèse est un enseignant-chercheur de la **faculté de pharmacie de Limoges** ou un praticien hospitalier chargé de cours à la **faculté de médecine** ou à la **faculté de pharmacie de Limoges**.

Si le travail de thèse est également suivi par :

- un pharmacien d'officine,
- un professionnel de l'industrie pharmaceutique ou de la répartition pharmaceutique,
- un praticien hospitalier non chargé de cours, celui-ci peut jouer le rôle de co-directeur.

Le jury, désigné par le Président de l'Université sur proposition du Doyen de la Faculté dispensant des formations pharmaceutiques, comprend au moins trois membres, dont le directeur de thèse.

un enseignant-chercheur habilité à diriger des recherches exerçant dans l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques, **président** ;  
deux autres membres, dont une personnalité qualifiée extérieure à l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques.

La participation d'un responsable d'une structure accueillant des étudiants en stage est souhaitée.  
Deux membres du jury sont titulaires du diplôme d'Etat de pharmacien ou de docteur en pharmacie.

Le jury peut soit refuser la thèse, soit l'admettre avec l'une des mentions suivantes : passable, assez bien, bien ou très bien. Il peut le cas échéant demander des modifications.

*Aucun lien de parenté ne doit exister  
entre l'étudiant et les membres du jury*



Université  
de Limoges

## Composition du jury de thèse

### 3<sup>o</sup> cycle long des études pharmaceutiques

#### Article 44 de l'arrêté du 04 Octobre 2019

Pour obtenir le diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie, les étudiants du 3<sup>o</sup> cycle long des études pharmaceutiques doivent soutenir une thèse **avant la fin de la phase d'approfondissement**

La thèse est préparée sous l'autorité pédagogique d'un directeur de thèse : enseignant-chercheur d'une faculté de pharmacie ou praticien hospitalier chargé de cours.

Le jury est désigné par le président de l'Université sur proposition du doyen de la faculté de pharmacie.

#### **Thèse conduisant au Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie (Etudiant 3ème cycle long)**

Le directeur de thèse est un enseignant-chercheur de la **faculté de pharmacie de Limoges** ou un praticien hospitalier chargé de cours à la **faculté de médecine** ou à la **faculté de pharmacie de Limoges**.

Si le travail de thèse est également suivi par :

- un pharmacien d'officine,
- un professionnel de l'industrie pharmaceutique ou de la répartition pharmaceutique,
- un praticien hospitalier non chargé de cours, celui-ci peut jouer le rôle de co-directeur.

#### **Le jury comprend au moins 4 membres :**

- Un enseignant titulaire habilité à diriger des recherches appartenant à la Faculté de Pharmacie de Limoges, **PRESIDENT**,
- Un enseignant titulaire de la Faculté de Pharmacie de Limoges (Professeur ou Maître de conférences), **JUGE**,
- Un praticien hospitalier pharmacien
- Une personnalité extérieure à la Faculté de Pharmacie de Limoges, **JUGE**.

Deux de ces membres au moins doivent en outre être titulaire du diplôme d'état de Pharmacien ou du diplôme d'état de Docteur en Pharmacie. Les membres du jury doivent être diplômés depuis plus de trois ans.

La participation du maître de stage est souhaitable.

**Un pharmacien des armées peut faire parti du jury de thèse.**